
Commune de BERNAC-DESSUS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 1^{er} septembre 2023

L'an deux mille vingt trois et le premier du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël CAZEDEBAT, Maire.

<u>Présents</u>: Mme BARRET Marie-Pierre, Jean Claude BELOT- ARNAUD, Mr Joseph BOUCHARA, Mme Rachel CARBALLEDA, Mr Hervé CARMOUZE, Mr Joël CAZEDEBAT, Mme Maïté DANEHIL, Mme Anne-Marie DUBARRY, Mr Didier MORLAS

Excusé: Mr André CAUSSADE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DUBARRY

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2023

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

1. Point sur les travaux :

Les travaux d'enfouissement des réseaux ont débutés et devraient durer tout le mois de septembre. Il restera pour cette année la réalisation de l'ouverture du mur permettant l'accès au pré communal depuis la salle des fêtes ainsi que les murets permettant de contrôler l'accès au pré communal depuis le cami de Saint Roch.

Christophe Arberet a débuté la construction de l'auvent au nord de la salle des fêtes. Ils devraient être terminés pour la fête.

La recherche de mobilier de cuisine est toujours d'actualité.

2. Point sur le SIVOS

Le RPI accueillera 86 enfants à la rentrée. Les travaux prévus ont été réalisés par les employés communaux.

3. Remboursement anticipé de l'emprunt pour le projet du quartier de Labarthe.

La vente de dix lots sur les onze disponibles permet de rembourser l'emprunt de manière anticipé et ainsi réaliser une économie près de 30.000€.

4. Délibération portant sur le versement de subvention au titre des amendes de police :

Au titre des amendes de police, le Conseil Départemental subventionne l'achat de panneaux de signalisation sur la voirie communale.

Pour 2023, le Conseil municipal a retenu les projets suivants :

✓ Remplacement de panneaux signalant la proximité de l'école et la présence d'un passage protégé

Le montant total des dépenses est de 439,66 € HT

le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

5. Organisation de la fête locale

Rappel du programme:

↓ VENDREDI 8 SEPTEMBRE :

20h, ouverture des fêtes avec le lancer des clés et diffusion du match France / NOUVELLE ZELANDE sur grand écran à la salle des fêtes à 21h.

Soirée tapas pour la restauration

L'animation musicale de la banda « Lous BERRETES » se poursuivra après le match.

♣ SAMEDI 9 SEPTEMBRE :

Le samedi sera sous le signe du sport si le temps le permet:

- ✓ 8h randonnée cycliste organisée par le Cyclo Roue Libre
- ✓ Randonnée pédestre :
 - ➤ à 9h30 le départ du circuit 1 de 11 km, collation à l'Arrêt.
 - ➤ à 10h30 départ du circuit 2 de 6,8 km
 - ➤ à 11h 30 pour le circuit 3 de 1,5 km

Un casse croute sera proposé par le cyclo roue libre, le coût de l'inscription est de 4 €.

- ✓ 14h, concours de pétanque
- ✓ 19h apéritif suivi du repas du village. Les inscriptions sont à prendre au près du comité des fêtes et à la mairie jusqu'au 4 septembre inclus.
- ✓ 0h00 bal animé par le podium expérience. Thème : bleu et blanc.

♣ DIMANCHE 10 SEPTEMBRE :

✓ 12h apéritif offert par la municipalité

Départ à 11 h de la sérénade à laquelle je vous demande de faire le meilleur accueil 19h bal animé par le podium expérience. Un buffet froid gratuit sera proposé par le comité des fêtes

Organisation de l'apéritif de dimanche :

- ✓ L'achat des boissons et des glaçons seront réalisé par marie Pierre BARRET et Joël CAZEDEBAT
- ✓ La commande des toasts par Jo BOUCHARA Le rendez vous est fixé à 11h30 pour mettre en place les tables

6. Questions diverses

Toutes les questions prévues à ce jour ayant été examinées, les membres du Conseil municipal lèvent la séance à 20 heures.

La secrétaire :

Anne Marie DUBARRY

Joël CAZEDEBAT

